

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF  
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à dix-huit heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 8 février 2022.

Étaient présents : Mesdames GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, VALENCE, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Était représenté : Monsieur BROGI donne pouvoir à Monsieur BERG

Étaient excusés : Madame BEAUGNON et Messieurs TONIOLO, DANTE

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Février 2022 est adopté à l'unanimité.

**2022.BC.007 - CONVENTIONNEMENT AVEC L'UNION DES ASSOCIATIONS D'AIDE A LA FAMILLE DE MEURTHE-ET-MOSELLE (U2AF)**

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe-et-Moselle (U2AF-54), il a été convenu comme un accord commun de contractualiser notre collaboration par une convention.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien à l'U2AF-54 pour la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité sur le territoire.

L'U2AF-54 s'engage à proposer régulièrement des ateliers Parents/Enfants à la Maison des Confluences sur les sites de Jouaville et Olley.

Les objectifs de ces ateliers sont :

- Accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et favoriser la socialisation des enfants.
- Intégrer les familles dans un processus de socialisation afin d'encourager leur insertion sociale.
- Acquérir des « savoir-faire » et « savoir-être » permettant l'autonomie des familles.

La collectivité met à disposition de l'U2AF-54 des locaux sur les sites de Jouaville et Olley, et apporte financièrement son soutien à l'association pour ce projet.

La présente convention est établie pour un an, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Participation et financement de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences :

- Versement d'une subvention annuelle à l'U2AF-54 d'un montant de 2 133 € pour l'année 2022.
- Mise à disposition des locaux au sein de la Maison des Confluences à Jouaville et Olley.

Ce partenariat est en lien avec les objectifs de la Maison des Confluences et ce financement fait partie du budget de fonctionnement initialement prévu (pas de surcoût).

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président à signer la convention avec l'Union des Associations d'Aide à la Famille de Meurthe-et-Moselle ainsi que d'éventuels avenants.

#### **2022.BC.008 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION D'OLC AUX FRANCAS DE MEURTHE ET MOSELLE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES FORMATIONS BAFA SUR LE TERRITOIRE**

L'association départementale des FRANCAS de Meurthe-et-Moselle organise depuis de nombreuses années un BAFA de territoire avec les partenaires locaux.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Renouvelle** l'adhésion annuelle avec les Francas de Meurthe-et-Moselle,

-- **Autorise** le Président ou un Vice-Président à signer la convention pour octroyer une aide aux 22 stagiaires d'un montant de 100 € sur chaque stage (base février 2022 et perfectionnement novembre 2022), ainsi que tous les éventuels avenants.

#### **2022.BC.009 – OPERATION « JEUNESSE AU PLEIN AIR » ET RENOUELEMENT DU PARTENARIAT ENTRE OLC ET SOLAN**

La base de loisirs SOLAN est mandatée par OLC pour gérer toutes les démarches de l'opération « Jeunesse au plein air » (JPA).

En effet dans un souci de promouvoir les colonies de vacances, cette opération permettra de simplifier les inscriptions et d'offrir des aides importantes à toutes les familles du territoire. L'association SOLAN

sera l'interlocuteur entre les financeurs (Département, Caisse d'Allocations Familiales, JPA, OLC et communes) et les familles et s'occupera de l'intégralité des démarches (communication, inscriptions, facturation, lien avec l'organisateur de la colonie et bilan).

L'association SOLAN percevra pour le pilotage de cette opération des frais de gestion d'un montant de 6 000 €.

Pour les communes de Jarny et du Val de Briey qui gèrent déjà ce service avec leurs services internes depuis plusieurs années, une convention sera passée avec OLC pour que les habitants de ces communes bénéficient également des mêmes aides intercommunales.

De plus, l'association SOLAN organisera des colonies de proximité sur son camping avec les modalités de financements comme stipulées dans le tableau joint à la délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** cette opération « Jeunesse au plein air »,

-- **Autorise** le Président ou un Vice-Président à signer la convention de partenariat pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction entre l'association SOLAN et OLC et ses éventuels avenants.

AUBOUE, le 16 Février 2022

Le Président,  
Luc RITZ

A circular blue stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA MOSELLE" is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Luc RITZ".